



REUNION MUTUELLE 19 NOVEMBRE

Mercredi 19 novembre a eu lieu une réunion sur l'unification des contrats cadres et non cadres. La direction ayant demandé s'il y avait des remarques sur leur document, nous avons constaté que ces propositions correspondaient à notre demande mais qu'il manquait quelques éléments.

Frais médicaux courants :

- visite d'ostéopathie (2 / an)

Frais dentaires :

- orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale passe de 300 % de la Base de Remboursement à 400 % de la Base de Remboursement.
- Soins dentaires refusés : 170 % du Tarif de Convention.

Frais d'optique :

- Que ce soit par ordonnance et bénéficiaire.
- Faire une ligne correspondant aux verres
- Faire une ligne correspondant aux lentilles
- Rajouter une ligne pour les verres multifocaux (limité à 9% du PMSS)

Frais d'hospitalisation :

- Chambre particulière (maternité comprise)
- Frais d'accompagnement enfant de moins de 16 ans
- Indemnisation de compensation hospitalière (1 % du PMSS / jour d'hospitalisation)

Actes de prévention :

- Acte d'ostéodensitométrie, remboursable pour les femmes et les hommes

Nous avons précisé que si nos propositions étaient prises en compte dans le futur contrat unique, nous étions d'accord pour que le taux de cotisations et répartition soit établi ainsi : 20 % salarié et 80 % patronal.

Après un tour de table où toutes les organisations ont approuvé les propositions de la Filpac-CGT, la direction a fixé une réunion le 10 décembre 2008.

D'ici là, elle aura contacté AUDIENS pour étudier la possibilité de ces demandes, et si accord il y avait, ce nouveau contrat serait appliqué à tous les salariés du groupe DL au 1er décembre 2008.

